

Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

01/07/2025

Date de la séance :

07/07/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 108
Nombre de votants : 115

Objet :

URBANISME

Approbation
de la modification N°1
du PLUi
du Sud-Ouest Amiénois.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1^{er} juillet 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. **96**

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). **12**

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). **7**

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLANT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. **32**

Secrétaire de séance : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'initié fin 2024, ce projet de modification (simplifiée) a fait l'objet d'une consultation de l'Autorité environnementale début 2025, puis des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois en début du printemps, avant d'être mis à la disposition du public.

Le projet porte sur plusieurs dispositions des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement (*partie graphique et partie écrite*) du PLUi :

- assouplissement et clarification du recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U, notamment en cas d'isolation thermique par l'extérieur ;
- clarification des types d'équipements d'intérêt collectif et services publics autorisés en zone agricole ;
- réduction du recul minimal des constructions par rapport aux voies publiques en zone agricole ;
- interdiction de l'aménagement de logements dans les zones d'activités (zone UF) ;
- clarification des exigences relatives à la production de logements dans les OAP "de projet urbain" (et dans la partie écrite du règlement) ;
- élargissement des sous-destinations autorisées en secteur naturel d'équipements publics (Ne) et ajout d'un secteur à Bergicourt ;
- modification des limites du secteur Np (*piscicultures*) à Airaines ;
- désignation de bâtiments pouvant changer de destination en zone naturelle ou agricole à Airaines, Brocourt et Fourcigny ;
- création d'emplacements réservés à Méricourt-en-Vimeu et à Villers-Campsart et suppression d'un autre à Thieulloy-la-Ville.

Tous ces changements seraient sans incidence sur la consommation foncière.

Conformément à la délibération du 7 avril 2025, le projet de modification a été mis à disposition du public sur Internet ainsi qu'au siège de la CC2SO et en mairies d'Airaines et d'Hornoy-le-bourg, du 9 mai au 10 juin. Une seule observation a été faite, émanant de la Pisciculture d'Airaines, qui demande une légère modification du périmètre du secteur Np la concernant.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois, plusieurs avis ont été reçus :

- une demande de la mairie de Poix-de-Picardie pour que soient précisées les modalités d'aménagement en plusieurs phases des secteurs couverts par des OAP de projet urbain ;
- une demande du maire de Molliens-Dreuil que soit modifiée la formulation du point du règlement relatif au recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U pour permettre l'isolation par l'extérieur, afin de tenir compte du cas des maisons implantées avant le PLUi et ne respectant pas le recul en question ;
- un avis favorable de la Chambre d'agriculture de la Somme sous réserve de la suppression du recul minimal par rapport aux voies publiques imposé aux constructions en zone agricole ;
- des avis favorables du groupe SNCF, du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, de l'Etat (sous réserves de consulter la CDPENAF sur l'élargissement des sous-destinations autorisées en zone Ne, et de préciser la superficie des emplacements réservés).

Aussi il est proposé de faire évoluer marginalement le projet de modification en :

- complétant la rédaction des OAP de projet urbain afin de clarifier les modalités d'aménagement des sites en plusieurs phases et ainsi d'éviter les difficultés d'interprétation lors de la préparation des autorisations d'urbanisme par le service instructeur ;
- modifiant la rédaction de la disposition du règlement relative au recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U en cas d'isolation thermique par l'extérieur, afin d'élargir cette possibilité à un maximum d'habitations ;
- modifiant les limites du secteur naturel de pisciculture à Airaines, sans que cela n'entraîne de consommation foncière supplémentaire, afin de permettre la mise aux normes et l'évolution de l'entreprise.

La suppression du recul par rapport aux voies publiques imposé aux constructions en zone agricole ne serait pas retenue car elle pourrait dans certains cas poser des problèmes de sécurité routière.

Par ailleurs, la superficie des deux emplacements réservés créés a été ajoutée dans le rapport de présentation du PLUi et la CDPENAF sera consultée.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme, notamment son article L153-47 ;
- les avis reçus sur le projet et l'observation émise lors de la consultation du public ;
- le projet de modification annexé ;

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **91 voix POUR, 1 CONTRE** (WARNAULT Jack) et **20 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MISSIAEN Maryse, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Anaud, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, MOUTON Valérie, DUFEUILLE Martine, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, de BEAUFORT Jean, BRUTELLE Hervé, RIMBERT Patrick)

- **ARRÊTE** le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois ;
- **APPROUVE** la modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois.

Le PLUi actualisé sera disponible sur le site internet de la CC2SO et sur le Géoportail de l'urbanisme.

Le dossier de la modification est consultable au siège de la CC2SO et dans chaque mairie du Sud-Ouest amiénois.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Nicolas BOURGOIS



Le Président
Alain DESFOSSÉS

